

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 28 AOÛT 2017, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 20 H

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT :

M. Jonathan Shecter, Directeur général associé
Directeur des services juridiques et greffier agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 07 pour se terminer à 20 h 17. Quatre (4) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Eric Banon

Le résidant demande pourquoi la Ville devait convoquer une *réunion d'urgence* pour la construction d'un parc canin. Le maire Brownstein affirme que le calendrier est important pour que le projet puisse se réaliser et le conseiller Erdelyi précise que des résidants lui avaient soumis l'idée en 2014, que les fonds nécessaires ont finalement été obtenus en 2016 et que, depuis, il travaille à assurer la réalisation du projet. Le conseiller Erdelyi poursuit en expliquant que la Ville souhaite octroyer le contrat ce soir, non pas dans le cadre d'une *réunion d'urgence* mais d'une séance spéciale (dûment convoquée), afin d'avoir suffisamment de temps pour terminer le projet avant l'hiver.

2) Rabbi Tal Abitbol

Le rabbin Abitbol déclare qu'il est le rabbin d'une synagogue dont la congrégation tenait auparavant ses offices religieux au 5771 Caldwell et qu'il est le rabbin de sa communauté depuis 1994. Il ajoute qu'une centaine de familles sont venues s'installer à Côte Saint-Luc à cause de lui et de sa congrégation. Le rabbin Abitbol indique qu'il voudrait rencontrer les représentants de la Ville avant que celle-ci n'adopte une résolution pour s'objecter à leur demande d'exemption de taxes auprès de la Commission municipale, afin de bien comprendre le raisonnement de la Ville; le maire Brownstein lui répond que la Ville reportera la résolution de ce soir jusqu'à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 septembre 2017.

3) Leslie Perez

Le résidant demande si la Ville serait disposée à communiquer son plan stratégique, ce à quoi le maire Brownstein et Jonathan Shecter répondent tous les deux que le plan stratégique est en préparation à l'heure actuelle et qu'il n'est pas encore finalisé.

4) Gad Bensoussan

Le résidant se plaint concernant une intersection sur l'avenue Sabin, précisant que les résidants ne respectent pas le panneau d'arrêt. Le maire Brownstein demande au résidant de lui transmettre les détails par courriel pour qu'il puisse demander à la Ville d'examiner la question de façon plus approfondie.

170838

**DÉVELOPPEMENT URBAIN - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA
CONSTRUCTION D'UN PARC CANIN (C-04-17C)**

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a approuvé une dépense de 85 000 \$, plus les taxes applicables, pour la construction d'un parc canin;

ATTENDU QUE, le 9 juin 2017, la Ville a lancé l'appel d'offres C-04-17C pour services d'entrepreneur pour la construction d'un parc canin.

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'annuler cet appel d'offres;

ATTENDU QUE le contenu du projet a été modifié en juillet 2017;

ATTENDU QUE, le 24 juillet 2017, la Ville a lancé un nouvel appel d'offres portant le numéro C-04-17C pour la construction d'un parc canin;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions conformes, la plus basse étant celle de Les Entreprises Ventec inc.;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU:

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil »), par la présente, annule le premier appel d'offres lancé le 9 juin 2017, portant le numéro C-04-17C, pour la construction d'un parc canin;

QUE le Conseil, par la présente, octroie un contrat pour la construction d'un parc canin conformément aux dispositions de l'appel d'offres n° C-04-17C au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Ventec inc., et autorise le paiement d'un montant n'excédant pas 128 050,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE les dépenses décrites seront financées en entier par le fonds de roulement de la Ville sous forme de prêt sans intérêt;

QUE le Conseil fournira, chaque année, à même les fonds généraux de la Ville, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement;

QUE la période de financement ne doit pas excéder dix (10) ans;

QUE le certificat du trésorier n° 17-0174 a été émis le 22 août 2017, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

170839

**DEMANDE PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC POUR
L'OPINION FORMELLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CÔTE SAINT-LUC SUR
UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE
TAXE FONCIÈRE – 6880, CHEMIN HEYWOOD – CÔTE SAINT-LUC – AVIS À
LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC DE L'OBJECTION DE LA VILLE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU:

« QUE le Conseil, par la présente, reporte le point mentionné en rubrique à la séance ordinaire du Conseil municipal du 11 septembre 2017. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

170840

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 20 H 22, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE
AJOURNÉE.**

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

JONATHAN SHECTER
GREFFIER